

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la candidature présentée par madame Emilie Barré,

Vu le courrier de mobilité en date du 15 avril 2025,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} mai 2025, madame Emilie Barré, attaché principal, est affectée au pôle solidarités, direction de l'enfance et de la famille, service des mineurs non-accompagnés. La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

Article 2 :

A compter de cette même date, madame Emilie Barré, attaché principal, exercera les fonctions de chef de service.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 28 avril 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Pierre CANONNE, par délégation de Caroline MEZIERE
Directeur adjoint des ressources humaines